

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CSMF 2025



## RAPPORT FINANCIER

Saison 2024/2025

### I/ PRESENTATION GENERALE

Nous vous avons réunis, aujourd'hui, en assemblée générale ordinaire annuelle en application des dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 août 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes de notre association.

L'exercice dont nous vous rendons compte s'est déroulé sur une période de 12 mois, comprise entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025.

Les résultats de l'exercice 2024-2025 confirment la bonne gestion financière de notre association. A noter qu'au cours de cet exercice, avec l'appui du commissaire aux comptes, un ensemble d'actions et de contrôles de la gestion des comptes des sections a été mis en place pour en garantir la régularité et en optimiser la gestion.

Conséquence de l'augmentation du nombre d'adhérents par rapport à la saison précédente notamment pour la multi-activités (+135) le basket (+20), le handball (+7), et d'une large reprise des championnats, les produits de l'exercice 2024 sont de 1 217 227 € en hausse de 7,40%, pour des dépenses de 1 195 388 € en hausse de 7,29 %.

Le résultat de l'exercice s'établit à + 21 839 €.

Le solde de trésorerie au 31/08/2025 est de 524 426 €.

### II/ PRODUITS DE L'EXERCICE 2024-2025

Les subventions allouées par le Ministère et les cotisations versées par les adhérents constituent la quasi intégralité des produits perçus par le CSMF.

Les produits de l'exercice, soit 1 217 227 €, sont en hausse par rapport à l'année 2023 (1 133 357 €).

#### 1/ Les subventions d'exploitation

Les financements directs alloués par le Ministère s'élèvent à 781 935 € en hausse de 5,96%. Ils représentent 64,24% des produits 2024 (contre 65,12% en 2023).

- La subvention de fonctionnement est de 404 500 € (33,23% du total des produits contre 32,75% en 2023) ;

La subvention salariale (coût salarial chargé des fonctionnaires détachés) représente 31,00% des produits de l'exercice pour un montant de 377 435 € contre 32,36 % en 2023.

La ville de PARIS a alloué une subvention de 1 500 € en forte baisse.

## 2/ Les cotisations

Ce poste retrace les cotisations des différents adhérents (multi-activités, loisir, compétition) y compris le montant des licences réglées par les pratiquants des sports collectifs.

Le montant total des cotisations s'élève à 397 074 € contre 343 034 € en 2023 hausse de 15,75% et représente 32,62% des produits de l'exercice, conséquence logique de la forte hausse du nombre d'adhérents

Pour rappel, l'assemblée générale avait voté la stabilité des tarifs des cotisations pour cet exercice.

## **III/ DEPENSES DE L'EXERCICE 2024-2025**

Globalement la hausse de 7,29% de ces dépenses est la conséquence mécanique de l'augmentation du niveau d'activités de l'association.

1/ La masse salariale des permanents du CSMF (fonctionnaires détachés et salariés de droit privé) est de 553 667 € (519 058 € en 2023) et représente 46,32% des dépenses totales (contre 45,82% en 2022).

Globalement l'addition salaires et charges sociales représente un montant de 770 825 € (64,48 % des dépenses contre 63,32% en 2023) pour un montant de 710 881 € pour l'exercice précédent. Cette augmentation est la conséquence d'un recrutement supplémentaire pour la multi-activités.

2/ Le poste « Impôts et charges » (notamment taxe sur les salaires et participation employeur à la formation professionnelle continue) s'élève à 19 417 € (contre 18 680 € en 2023).

3/ Les dépenses pour les locations de terrains de sport restent stables 1,20 % contre 1,46% des dépenses 2024 pour un montant de 12 823 € (contre 13 378 € en 2023).

4/ L'acquisition d'équipements sportifs et l'entretien du matériel concourent au poste de dépenses pour un montant de 52 235 € contre 49 483 € pour l'exercice 2023 (accroissement des dépenses de petits matériels).

5/ Les dépenses du poste « Achat d'étude de prestations de services » ont doublé par rapport à l'exercice, elles s'élèvent à 27 336 €. La différence est due à la prestation de deuxième souffle (cross de Bercy). Les années antérieures, deuxième souffle reversait la différence entre les recettes et sa facturation. Cette saison, le CSMF encaisse les recettes et règle l'intégralité de la prestation à deuxième souffle soit 12 806,40 €.

6 / Les transports (Province et Ile de France) représentent 3,84% des dépenses totales (contre 4,75% en 2023) soit un montant de 45 964 €.

7/ Les frais de repas, d'hébergement, de réceptions, de rafraîchissements s'élèvent à 13 627 € contre 23 060 € en 2023. Sur ce poste et le précédent le club n'a pas relâché ses efforts de rationalisation et de recherche d"économies.

8/ Les frais d'arbitrage sont de 17 781 €.

9/ Les achats de licence, les dépenses d'engagement et les affiliations aux fédérations sportives sont stables : 88 077 € contre 86 545 € en 2023.

#### **IV/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le comité de Direction propose l'affectation du résultat de l'exercice soit 21 839 € au compte report à nouveau. En conséquence, le montant du report à nouveau au 31/08/2025 est de 384 927 €.

#### **V/ FIXATION DU MONTANT DE COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2026-2027**

Un document séparé est consacré aux explications et évolutions des tarifs des cotisations pour les deux années sportives à venir.

Enfin, je remercie l'équipe du secrétariat pour l'important travail qu'ils ont accompli et j'adresse un remerciement appuyé à notre commissaire aux comptes pour l'aide claire et pédagogique plus que précieuse qu'il nous a apporté pour permettre la certification des comptes.